

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
31 mars 2015**

Le Conseil Municipal du 31 mars 2015 2015 a eu lieu à la Mairie à 20h00 sous la présidence de Monsieur Daniel Le Caër, maire. L'assemblée se composait de 16 membres présents :

Présents : LE CAËR Daniel, BERNARD Christiane, LAGADEC Guy, BOUDIAF Catherine, PASCO Gérard, FRABOULET Solenn, LUCAS Michel, LE ROUX Daniel, FALHER Daniel, ANDRE Denis, LORGUILLOUX Karine, CARMES Arnaud, BOUJEANT Solène, QUERE Jean, LE BARS Michel, PÉRON Patrice

Absents excusés : JAN Anne-Marie donnant procuration à BERNARD Christiane, LE GALL PAYSANT Magali donnant procuration à LORGUILLOUX Karine, LE MEHAUTE Emmanuelle donnant procuration à QUÉRÉ Jean

- Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- **Madame Catherine BOUDIAF** a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2015 à l'unanimité.
- Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique sur la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) aura lieu à la salle des Forges à Bourbriac le jeudi 2 avril 2015 de 18 h 00 à 20 h 00 en présence de Yannick Botrel, Sénateur. Il indique également qu'un collectif de 23 maires des Côtes d'Armor invite les conseillers municipaux à se rassembler le samedi 4 avril 2015 à 10h30 à la préfecture de Saint Brieuc pour le retrait du projet de loi NOTRe.

1. Service assainissement

➤ **1.1 Présentation du compte administratif**

Les documents budgétaires ont été remis aux conseillers municipaux. Madame Christiane Bernard présente le compte administratif 2014.

Fonctionnement - Dépense

Article		budgétisé	réalisé
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,..)	4 500.00 €	4 035.38 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000.00 €	21.50 €
6068	Autres matières et fournitures	1 200.00 €	0.00 €
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	4 000.00 €	0.00 €
615	Entretien et réparations	10 000.00 €	6 574.79 €
617	Etudes et recherches	2 000.00 €	319.00 €
618	Divers	31 500.00 €	31 341.60 €
Total	011 - Charges à caractère général	57 200.00 €	42 292.27 €
	022 - Dépenses imprévues (exploitation)	1 200.00 €	0.00 €
Total	022 - Dépenses imprévues (exploitation)	1 200.00 €	0.00 €
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	48 448.00 €	48 447.16 €
Total	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	48 448.00 €	48 447.16 €
	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00 €	0.00 €
Total	67 - Charges exceptionnelles	500.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES		107 348.00 €	90 739.43 €

Fonctionnement - Recette

Article		budgétisé	réalisé
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	31 025.00 €	31 025.87 €
Total	002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	31 025.00 €	31 025.87 €
72	Production immobilisée	3 683.00 €	0.00 €
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	11 294.00 €	11 293.62 €
Total	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 977.00 €	11 293.62 €
704	Travaux	1 500.00 €	4 007.00 €
70611	Redevance d'assainissement collectif	59 846.00 €	64 245.72 €
Total	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	61 346.00 €	68 252.72 €
74	Subvention d'exploitation	0.00 €	0.00 €
Total	74- Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES		107 348.00 €	110 572.21 €

Investissement - Dépense			
Article		budgétisé	réalisé
1391	Subventions d'équipement	11 294.00 €	11 293.62 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 683.00 €	0.00 €
Total	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 977.00 €	11 293.62 €
2158	Autres	19 886.00 €	19 869.79 €
Total	21 - Immobilisations corporelles	19 886.00 €	19 869.79 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	115 893.00 €	59 571.26 €
Total	23 - Immobilisations en cours	115 893.00 €	59 571.26 €
TOTAL DEPENSES		150 756.00 €	90 734.67 €

Investissement - Recette			
Article		budgétisé	réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 948.00 €	73 948.99 €
Total	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 948.00 €	73 948.99 €
28156	Matériel spécifique d'exploitation	46 547.00 €	46 546.11 €
28158	Autres	1 901.00 €	1 901.05 €
Total	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 448.00 €	48 447.16 €
10222	FCTVA	1 410.00 €	1 410.88 €
Total	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 410.00 €	1 410.88 €
131	Subventions d'équipement	26 950.00 €	26 950.00 €
Total	13 - Subventions d'investissement	26 950.00 €	26 950.00 €
TOTAL RECETTES		150 756.00 €	150 757.03 €

Résultats de l'exercice 2014 :

Subdivisions	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		résultats à la clôture de l'exercice		Reste à réaliser	
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	dépenses	recettes
Section d'exploitation		31 025.87	90 739.43	79 546.34		19 832.78		
section d'investissement		73 948.99	90 734.67	76 808.04		60 022.36	1 200.00	
TOTAUX		104 974.86	181 474.10	156 354.38		79 855.14	1 200.00	0.00

➤ 1.2 Approbation du compte de gestion 2014

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal **à l'unanimité** :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ 1.3 Approbation du compte administratif 2014

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Daniel LE CAËR, ordonnateur, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane BERNARD, examine le compte administratif 2014 du service assainissement qui s'établit ainsi :

Subdivisions	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013)		Opérations de l'exercice 2014		résultats à la clôture de l'exercice 2014		Reste à réaliser	
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	dépenses	recettes
Section d'exploitation		31 025.87	90 739.43	79 546.34		19 832.78		
section d'investissement		73 948.99	90 734.67	76 808.04		60 022.36	1 200.00	
TOTAUX		104 974.86	181 474.10	156 354.38		79 855.14	1 200.00	0.00

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le compte administratif 2014 du budget assainissement.

➤ 1.4 Affectation du résultat

Le compte administratif de l'exercice 2014 ayant été voté,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à La SF	Résultat de l'exercice 2014	Restes à Réaliser 2014	Soldes des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	73 948.99 €		-13 926.63 €	1200.00 € 0.00 €	1 200.00 €	60 022.36 €
Fonctionnement	31 025.87 €	31 025.87 €	- 11 193.09 €			19 832.78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement),

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement Global cumulé au 31/12/2014	19 832.78 €
Affectation Obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€ 19 832.78 €
Total affecté au c/1068	- €
Déficit global cumulé au 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

➤ **1.5 Approbation du budget primitif 2015**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 du service assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 23 mars 2015, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 110 450.57 €
Dépenses et recettes d'investissement : 127 946.35 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	110 450.57 €	110 450.57 €
Section d'investissement	127 946.35 €	127 946.35 €
TOTAL	238 396.92 €	238 396.92 €

Fonctionnement - Dépense					
Article		Budget 2015			
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)		4 489.58 €	Electricité postes de relèvement	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		4 000.00 €	matériaux pour raccordements EU	
6068	Autres matières et fournitures		1 200.00 €	cailloux pour raccordement EU	
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses		4 000.00 €	location minipelle pour raccordement	
615	Entretien et réparations		10 000.00 €	Contrat entretien Le Du, hydrocurage	
617	Etudes et recherches		800.00 €	SATESE (Bothoa)	
618	Divers		32 000.00 €	Participation Vatedis	
Total	011 - Charges à caractère général		56 489.58 €		
	022 - Dépenses imprévues (exploitation)		1 200.00 €		
Total	022 - Dépenses imprévues (exploitation)		1 200.00 €		
6811	incorporelles		52 260.99 €	Amortissement des travaux antérieurs	
Total	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		52 260.99 €		
	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)		500.00 €		
Total	67 - Charges exceptionnelles		500.00 €		
TOTAL DEPENSES			110 450.57 €		
Fonctionnement - Recette					
Article		Budget 2015			
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		19 832.78 €	Excédent reporté	
Total	002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		19 832.78 €		
72	Production immobilisée		1 500.00 €	Intégration des travaux en régie	
777	l'exercice		11 832.62 €	reprise des subventions ant. (amort.)	
Total	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		13 332.62 €		
704	Travaux		2 000.00 €	7 participations aux frais de branchement	
70611	Redevance d'assainissement collectif		72 000.17 €	Recettes ass. SAUR	
Total	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat^o de services, marchandises		74 000.17 €		
74	Subvention d'exploitation		3 285.00 €	subvention du budget communal	
Total	74- Subventions d'exploitation		3 285.00 €		
TOTAL RECETTES			110 450.57 €		
Investissement - Dépense					
Article		Report	Budget 2015	Total	
1391	Subventions d'équipement		11 832.62 €	11 832.62 €	Amortissement subvention (Cf 777 F R)
2315	Installations, matériel et outillage techniques		1 500.00 €	1 500.00 €	Travaux en régie (Cf 72 F R)
Total	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	13 332.62 €	13 332.62 €	
2158	Autres		10 000.00 €	10 000.00 €	
Total	21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 200.00 €	103 413.73 €	104 613.73 €	
Total	23 - Immobilisations en cours	1 200.00 €	103 413.73 €	104 613.73 €	
TOTAL DEPENSES		1 200.00 €	126 746.35 €	127 946.35 €	
Investissement - Recette					
Article		Report	Budget 2015	Total	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		60 022.36 €	60 022.36 €	
Total	d'investissement reporté		60 022.36 €	60 022.36 €	
28156	Matériel spécifique d'exploitation		49 035.29 €	49 035.29 €	Amortissement travaux
28158	Autres		3 225.70 €	3 225.70 €	Amortissement matériel
Total	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		52 260.99 €	52 260.99 €	
10222	FCTVA		15 663.00 €	15 663.00 €	FCTVA sur travaux n-2
Total	10 - Dotations, fonds divers et réserves		15 663.00 €	15 663.00 €	
131	Subventions d'équipement		0.00 €	0.00 €	
Total	13 - Subventions d'investissement		0.00 €	0.00 €	
TOTAL RECETTES			127 946.35 €	127 946.35 €	

Le budget primitif 2015 du service assainissement est adopté à l'unanimité.

2. Lotissement Coat Joseb

➤ 2.1 Présentation du compte administratif

Madame Christiane Bernard présente le compte administratif 2014.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article		Budgétisé	Total réalisé	
6045	Achats d'études (terrains)	0.00 €	0.00 €	
605	Achats de matériels	0.00 €	0.00 €	
Total	011 Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	
71355	Variat° stocks terr. aménagés	83 632.00 €	43 624.12 €	Déstockage vente de lots
Total	042 Opérations d'ordre entre section	83 632.00 €	43 624.12 €	
Total	DEPENSES	83 632.00 €	43 624.12 €	
<u>RECETTES</u>				
002	Excédent antérieur reporté F	38 451.29 €	38 451.29 €	
Total	002 Excédent antérieur reporté de fonct.	38 451.29 €	38 451.29 €	
7015	Vente de terrains aménagés	26 457.00 €	13 762.40 €	vente lot 1
Total	70 Produits des services	26 457.00 €	13 762.40 €	
7552	Prise en charge budgets annexes	18 724.00 €	18 724.00 €	Avance du Budget
communal (6522)				
Total	75 Autres produits gestion courante	18 724.00 €	18 724.00 €	
Total	RECETTES	83 632.29 €	70 937.69 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	3 818.78 €	3 818.78 €	
Total	001 solde d'exécution d'inv. Reporté	3 818.78 €	3 818.78 €	
168748	Autres dettes	79 814.00 €	39 805.34 €	remboursement avance sur BP
commune (27638)				
Total	16 Remboursement d'emprunts	79 814.00 €	39 805.34 €	
Total	DEPENSES	83 632.78 €	43 624.12 €	
<u>RECETTES</u>				
3555	Terrains aménagés	83 632.00 €	43 624.12 €	écriture de stock
Total	040 Opérations d'ordre entre section	83 632.00 €	43 624.12 €	
Total	RECETTES	83 632.78 €	43 624.12 €	

➤ 2.2 Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 du budget lotissement Coat Joseb et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

Approuve le compte de gestion du budget lotissement Coat Joseb du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ 2.3 Approbation du compte administratif 2014

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Daniel LE CAËR, ordonnateur. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane BERNARD, examine le compte administratif 2014 du budget lotissement Coat Joseb qui s'établit ainsi :

Subdivisions	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013)		Opérations de l'exercice 2014		résultats à la clôture de l'exercice 2014	
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
Section de fonctionnement		38 451.29	43 624.12	32 486.40		27 313.57
section d'investissement	-3 818.78		39 805.34	43 624.12	0.00	
TOTAUX			83 429.46	76 110.52	0.00	27 313.57

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal **à l'unanimité** approuve le compte administratif 2014 du budget lotissement Coat Joseb.

➤ 2.4 Budget primitif 2015

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 du lotissement Coat Joseb arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 23 mars 2015 :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 40 007.81 €
Dépenses et recettes d'investissement : 40 007.81 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	40 007.81 €	40 007.81 €
Section d'investissement	40 007.81 €	40 007.81 €
TOTAL	80 015.62 €	80 015.62 €

LOTISSEMENT DE ST NICOLAS DU PELEM				BUDGET PRIMITIF 2015					
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
article	chap	intitulé	observations	article	chap	intitulé	observations		
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais	0.00	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	12 621.54
6045	011	études, prestations de service	études	0.00					-
6045				7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (D 335)		-
605	011	travaux	voirie, VRD,...	0.00					
				0.00	71355	042	variation terrains aménagés (1ère tranche)	intégration lots achevés (par D 3555)	-
608	011	frais accessoires	publicité	0.00					
	043		transfert intérêts emprunt						
	011				774		subvention exceptionnelle	Verst	
			s/total (coût de production)	0.00					
66111	66	intérêts emprunt			796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	
7133	042	variation en cours de production	sortie du stock (par C 335)	0.00					
71355	042	variation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)	40 007.81					
6815	042	Provision lots vendus		0.00					
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002		résultat fonct. reporté	excédent	27 313.57
022	022	dépenses imprévues							
6522	65	excédent reversé	au budget principal	0.00	7552		déficit pris en charge	par le budget principal	72.70
		TOTAL		40 007.81			TOTAL		40 007.81
INVESTISSEMENT									
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	Emprunt		
1687	16	avance budget pal	remboursement avance	40 007.81	1687	16			-
3351	040	travaux en cours	terrains)	-	3351	040	reprise stock initial		-
3354	040	travaux en cours	études, pr. serv) par	-	3354	040	reprise stock initial		-
3355	040	travaux en cours	travaux) C 7133		3355	040	reprise stock initial		
33581	040	travaux en cours	frais accessoires)	-	33581	040	reprise stock initial		-
33586	040	travaux en cours	frais financiers)	-	33586	040	reprise stock initial		
3555	040	terrains aménagés (1ère tranche)	constatation lots achevés (par C 71355)		3555	040	terrains aménagés	sortie du stock de lots vendus (D 71355)	40 007.81
001	001	résultat inv. reporté	déficit	-	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
		TOTAL		40 007.81			TOTAL		40 007.81

Le budget primitif 2015 du Lotissement Cota Joseb est adopté à l'unanimité.

3. Vote des taux des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 589 678 € ;

Vu les éléments figurant sur l'état n° 1259 établi par les services fiscaux.

Compte tenu des projets évoqués pour l'année 2015, il propose de reconduire les taux appliqués au cours de l'exercice 2014.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- Taxe d'habitation = 15.77 %
- Foncier bâti = 20.56 %
- Foncier non bâti = 73.06 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 504 000	15.77	237 181
Taxe Foncier Bâti.....	1 357 000	20.56	278 999
Taxe Foncier Non bâti.....	100 600	73.06	73 498

Total.....589 678 €

4. Programme Voirie 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée du programme de travaux retenu par la commission de voirie réunie le 13 mars 2015. Il s'agit, principalement, de la réfection en enrobé à chaud ou en bicouche des voies suivantes en :

Tranche ferme

- Rue de Saint Allain (trottoir 100m) 10 710.00 € HT
- VC 33 Rue du Sulon jusqu'à Lestaurec (360 m) 45 095.00 € HT
- VC 13 Saint André (700 m) 22 690.00 € HT
- CR 42 Kerléouret (15 m) 930.25 € HT
- VC de Kerauter (45m) 2 687.00 € HT

Tranche conditionnelle

1. VC 10 Kersaint (420 m) 14 390.00 € HT
2. VC 12 Kergoten route St André (380 m) 14 770.00 € HT
3. VC 11 Kergaër (315 m) 15 100.00 € HT
4. VC 20 Rue du Faouzel (230 m) 15 470.00 € HT

Des variantes pourront être demandées aux entreprises en remplacement de la solution

de base.

L'ensemble de ces travaux représente une dépense estimative de 82 112.25 € HT, soit 98 534.70 € TTC en tranche ferme et 59 730.00 € HT, soit 71 676.00 € TTC en tranche conditionnelle. Soit un total de 141 842.25 € HT, 170 210.70 € TTC

Point à temps

Automatique : 5 T en tranche ferme	4 000.00 € HT
Automatique : 5 T en tranche conditionnelle	4 000.00 € HT
Manuel : 3 T en tranche ferme	3 000.00 € HT
Manuel : 3 T en tranche conditionnelle	3 000.00 € HT

Monsieur Le maire informe l'assemblée qu'il a sollicité le maire de Lanrivain pour faire un groupement de commande dans le cadre du programme voirie mais qu'il n'était pas intéressé cette année. Le programme étant élaboré par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités, le groupement de commandes doit être composé de collectivités adhérentes à l'ADAC.

Monsieur Guy LAGADEC ne prend pas part au vote.

Le programme voirie 2015 est adopté **à l'unanimité**.

5. Convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre le pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Guingamp et la commune de Saint Nicolas du Pelem

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 134 de la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (Loi ALUR) prévoit que les communes comprenant plus de 10 000 habitants ou membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants devront instruire elles-mêmes les autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Sur la CCKB, les communes dotées d'un document d'urbanisme (POS, PLU, Carte Communale avec prise de compétence) sont concernées par cette réforme : Laniscat, Plouguernével, Rostrenen, Saint-Nicolas-Du-Pélem, Trébrivan et Trémargat.

Une étude a été réalisée par la CCKB et présentée aux élus afin de proposer une organisation d'instruction. La première hypothèse consistait en la création d'un service commun, la seconde, sur le principe d'une prestation de services, en la mise en place d'un partenariat avec un autre établissement public, en le cas d'espèce, le PETR du Pays de Guingamp.

Au regard des nombreux avantages (financier, technique, formation...) que pourraient apporter la plateforme mutualisée du PETR du Pays de Guingamp, les élus des communes concernées ont souhaité que l'instruction de leurs actes d'urbanisme soit effectuée par les services du Pays en question.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention qui définit les modalités d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme par le PETR du Pays de Guingamp au nom et sous l'autorité du Maire de la commune de Saint-Nicolas du Pelem conformément aux articles R. 410-4, R. 410-5, R. 423-14 et R. 423-15 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur Le Maire rappelle que cette convention ne modifie pas les compétences et obligations de la Commune bénéficiaire de ce service notamment en ce qui concerne la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de sa seule compétence.

En contrepartie de cette prestation, le PETR du Pays du Guingamp recevra **une participation** de la commune de Saint-Nicolas du Pelem évaluée à **5 025 €** pour l'année 2015 couvrant le coût de fonctionnement du service.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention ci annexée avec le Président du PETR du Pays de Guingamp.

La commission urbanisme réunie le 30 mars 2015 a émis un avis favorable à la proposition.

Monsieur Patrice PERON demande si techniquement les services de la commune peuvent instruire les autorisations d'urbanisme.

Monsieur Le Maire répond par la négative. La commune ne dispose pas des logiciels et des compétences juridiques nécessaires à l'instruction.

Monsieur Michel LE BARS dit être déçu par l'attitude de la CCKB qui n'a pas décidé d'organiser l'instruction des autorisations d'urbanisme. « L'Etat a imposé la réforme des rythmes scolaires avec les coûts que cela engendre, il abandonne l'ATESAT et les tâches effectuées gratuitement par ses services, jusqu'où on va ? Je me refuse de faire payer aux habitants de la commune, les manques de l'Etat. Ce sont des tâches régaliennes. Les services de l'Etat étaient garant de la neutralité dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Et quid du personnel de l'Etat ? »

Le conseil municipal regrette que la CCKB n'ait pas décidé d'organiser l'instruction des autorisations d'urbanisme. Un courrier va être adressé au Président pour l'en informer.

Le conseil, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre le PETR du Pays de Guingamp.

6. Questions diverses

➤ 6.1 Réforme des rythmes scolaires : maintien de l'organisation de la semaine scolaire et des TAP

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place en septembre 2014 dans la collectivité sur la base de l'expérimentation, à savoir l'organisation des temps d'activités périscolaires sur une demi-journée (le vendredi de 13h30 à 16h30).

Le rectorat souhaite connaître les modifications d'organisation des activités périscolaires éventuelles pour le 31 mars 2015.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ayant nécessité la réorganisation du service scolaire, le bilan des TAP étant relativement positif, il est proposé de maintenir l'organisation de la semaine scolaire telle que déterminée pour la rentrée 2014-2015.

Le conseil d'école souhaite maintenir l'organisation actuelle.

Le conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide la poursuite de l'expérimentation à savoir l'organisation des temps d'activités périscolaires sur une demi-journée décomposée comme suit :

MATERNELLE

Le vendredi après-midi

- ❖ **13h30-15h00** TAP animés et encadrés par le personnel communal, agents spécialisés des écoles maternelles ou encadrant les garderies périscolaires.
- ❖ **15H00-16H30** TAP animés et encadrés par des personnes ressources du territoire (animateurs sportifs, culturels, scientifiques, ...) gérés par la CCKB.

PRIMAIRE

Le vendredi après-midi

- ❖ **13h30-16h30** TAP animés et encadrés par des personnes ressources du territoire (animateurs sportifs, culturels, scientifiques, ...) et gérés par la CCKB.
- **6.2 Projet d'extension du site NATURA 2000 « têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères »**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil municipal devra émettre un avis sur le projet d'extension du site NATURA 2000 « têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères » avant le 30 mai 2015. Il invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du dossier en mairie.

- **6.3 Budget primitif 2015**

Le vote du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015 aura lieu le 7 avril 2014 à 14h00.

- **6.4 Place de la Résistance**

Monsieur Jean QUERE dit que le bitume de la Place de la Résistance se dégrade. Monsieur le maire répond qu'il est informé. Le maître d'œuvre a sollicité la réception de travaux qu'il a refusée. Une réunion est prévue vendredi 3 avril 2015 à 10h30 sur place avec le maître d'œuvre.

- **6.5 Point de collecte à Kerlédec**

L'éco-point de Kerlédec a été provisoirement supprimé en raison de son implantation en proximité de rivière. Un technicien de la CCKB doit venir sur place jeudi 2 avril 2015 afin de trouver une nouvelle implantation.

- **6.6 Base d'Intermarché à Rostrenen**

Monsieur Patrice PERON interroge le maire sur le devenir de la base d'Intermarché de Rostrenen.

Monsieur le maire lui indique qu'une réunion a eu lieu à Rostrenen lundi 30 mars en présence des maires du territoire de la CCKB et du personnel de la base. Les élus de la CCKB sont en contact avec le directeur de la base. La commission économie a inscrit cette question à l'ordre du jour de la réunion du 01/04/2015.

Monsieur Patrice PERON dit qu'il faudrait trouver une autre affectation aux bâtiments.

Monsieur le maire indique que la CCKB mettrait 25 ha à disposition d'Intermarché pour agrandir le site. La décision du groupe Intermarché est lourde de conséquences pour le Centre Bretagne.

La séance est levée à 22 h 35

La secrétaire de séance,
Catherine BOUDIAF

le Maire,
Daniel LE CAËR